

Énoncé relatif à protection des renseignements personnels et confidentiels des dossiers des candidats, candidates et titulaires d'un octroi¹.

Le présent Énoncé décrit la façon dont les FRQ traitent les renseignements personnels et confidentiels qui sont recueillis via les formulaires de demande d'aide financière du système accessible sur FRQnet.

1. Les Fonds traitent de manière confidentielle les renseignements que je leur transmets en lien avec ma demande d'aide financière ou, le cas échéant, mon octroi.

Les renseignements recueillis dans les formulaires de candidatures et tout autre formulaire complété en lien avec la gestion d'un éventuel octroi sont traités de manière confidentielle. Les informations sont gérées conformément au présent Énoncé et à la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après : la Loi sur l'accès).

Des précisions supplémentaires seront offertes quant au traitement des rapports (reddition de compte scientifique ou financière) demandés par les Fonds aux titulaires d'un octroi, au moment de leur rédaction. Il est important que les titulaires d'un octroi en prennent connaissance.

2. Le ou les Fonds à qui j'adresse ma demande d'aide financière recueillent des renseignements personnels et confidentiels. Ces renseignements seront partagés par les trois Fonds de recherche du Québec

Lorsqu'un candidat ou une candidate remplit un formulaire de demande et tout autre document en lien avec l'octroi qui pourrait en découler, le ou les Fonds de recherche auxquels la demande est adressée colligent cette information. Les Fonds de recherche du Québec (Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Fonds de recherche du Québec – Santé, Fonds de recherche du Québec – Société et culture, ci-après : les « FRQ ») partagent leurs services administratifs (art. 33, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, RLRQ, c. M-15.1.0.1). En conséquence, les renseignements saisis par les candidats et les candidates seront partagés avec les Fonds dont la collaboration est requise pour évaluer la demande d'aide financière ou gérer un éventuel octroi découlant de celle-ci. Ils seront également partagés entre les trois Fonds pour assurer une administration optimale des programmes de financement et une saine gestion des fonds publics.

3. Les renseignements recueillis par les Fonds serviront à évaluer ma demande d'aide financière et à gérer mon octroi

juillet 2017, V.6.1

¹ Prenez note que les informations saisies lors de la création de votre profil (onglet « MON PROFIL ») ne sont pas visées par le présent énoncé et, vu leur nature, sont l'objet de mesures d'utilisation, de conservation et de communication plus strictes que les informations visées par le présent Énoncé.



Les renseignements personnels et confidentiels (incluant des renseignements scientifiques) exigés sont utilisés pour évaluer et traiter les demandes de financement à toutes les étapes menant à un octroi. De plus, ces renseignements serviront à gérer (administrer, vérifier l'usage conforme du financement et de toute reddition de compte, procéder à l'évaluation des projets financés et soutenir la diffusion) ces octrois.

Pour ce faire, les FRQ donneront accès aux renseignements personnels et confidentiels des candidats, candidates et titulaires d'octroi à différents utilisateurs ou utilisatrices autorisés du système FRQnet (voir ci-après l'article 6 de l'Énoncé).

4. Les renseignements recueillis par les Fonds serviront également à la reddition de compte attendue des FRQ, en tant qu'organisme public, et à remplir la mission des FRQ de promouvoir et aider la recherche du Québec et la diffusion des connaissances

Les FRQ sont des organismes publics et, à ce titre, ils doivent faire preuve de transparence et rendre des comptes quant au financement public utilisé à des fins de recherche (p. ex. : rapport annuel de gestion, études de crédits, audits par le vérificateur général, etc.).

En conséquence, les renseignements relatifs aux octrois seront diffusés, notamment sur les sites Web des FRQ. Ces renseignements sont notamment : noms et prénoms des titulaires d'un octroi, année financière, année de début du financement, axe de programme, catégorie de financement, code de programme, programme, détails du programme, numéro de dossier, nom de l'établissement, lieu de l'établissement, titre du projet de recherche, domaine de recherche, disciplines de recherche, objets de la recherche, champs d'application, mots clés, montant disponible pour la recherche, montant des frais indirects de recherche et montant total pour la recherche. Si un résumé vulgarisé du projet de recherche a été demandé, il pourrait également être diffusé. En outre, des informations sur la façon dont une subvention a été utilisée pourraient être rendues publiques (par exemple, les rapports financiers soumis par le titulaire d'un octroi).

De plus, les renseignements contenus dans une demande d'aide financière ou tout renseignement en lien avec la gestion d'un octroi sont utilisés pour générer des statistiques et colliger les retombées des projets financés. De plus, ils permettront aux FRQ d'évaluer leurs programmes, leur performance ou encore de mesurer les impacts des projets qu'ils financent, notamment pour le Québec. Enfin, les données agrégées pourront servir à générer des statistiques, inventaires, évaluations et analyses en lien avec le mandat des FRQ qui vise à promouvoir et aider financièrement l'ensemble de la recherche dans leurs domaines respectifs (voir la mission des FRQ : RLRQ c. M-15.1.0.1, art. 39 à 41). Toutes ces analyses pourront être diffusées en respect des dispositions de la Loi sur l'accès. Les candidats, candidates, titulaires d'un octroi ne seront pas identifiés lors de la diffusion de telles analyses, sauf si :

- a) Ils v ont consenti;
- b) Ils sont titulaire d'un octroi et il s'agit d'informations relatives à cet octroi (voir le paragraphe précédent);



c) si de telles informations sont publiques, par exemple, par le biais d'une publication scientifique ou du site Web de l'Établissement ou de l'équipe scientifique.

Enfin, il est possible que les FRQ entrent en contact avec les candidats, candidates, titulaires d'octroi ou d'ancien titulaires d'octroi pour évaluer leur programme ou leur service, pour le développement leur plans stratégiques ou pour les consulter sur tout autre sujet en lien avec l'offre de programme de subvention et de bourses et la mission des FRQ.

Les anciens candidats, candidates ou titulaires d'octroi pourraient également être contactés par les FRQ pour agir à titre d'évaluateurs à des comités d'évaluation scientifique de l'un ou l'autre des trois Fonds de recherche du Québec.

5. Il est nécessaire de fournir ces renseignements pour faire une demande d'aide financière auprès de l'un ou l'autre des Fonds de recherche du Québec

La collecte des renseignements prévue dans un formulaire de demande d'aide financière est obligatoire pour permettre l'analyse et l'évaluation des demandes d'aide financière. À défaut de fournir toutes les informations prévues au formulaire, via le système FRQnet, il n'est pas possible de demander ni de recevoir du financement des FRQ.

 Certaines personnes auront accès aux renseignements de manière confidentielle pour traiter ma demande d'aide financière, gérer mon octroi ou plus généralement, pour que les FRQ puissent s'acquitter adéquatement de leur mission

Des renseignements seront accessibles aux personnes dont la collaboration est requise pour évaluer une demande, la traiter ou gérer un octroi.

Plus précisément, auront d'abord accès à ces renseignements le personnel du ou des Fonds auxquels la demande a été soumise, ses conseillers scientifiques ou autres consultants et mandataires, de même que les autres membres du personnel autorisé des FRQ, dont la collaboration est nécessaire pour l'évaluation de la demande ou pour la gestion d'un éventuel octroi.

Des éléments pertinents de la demande d'aide financière soumise seront rendus disponibles aux évaluateurs et, le cas échéant, aux partenaires du Fonds qui financent le programme, aux fins d'évaluation.

Dans le cas d'une demande de bourses, la demande d'aide financière sera aussi accessible aux personnes qui l'appuient (directeur, directrice, mentor, mentore, superviseur, superviseure, répondant, répondante). L'Établissement de rattachement de l'étudiant connaitra des informations sommaires au sujet de la demande (nom du demandeur, type de demande, etc). Une fois la bourse octroyée, l'établissement d'enseignement du boursier ou de la boursière pourra voir la demande financée (et seulement la demande financée).

Dans le cas d'une demande de subvention, la demande d'aide financière sera aussi accessible à l'établissement gestionnaire et aux cochercheurs via le système FRQnet et ce, dès qu'ils seront



désignés comme tels dans le formulaire en cours de rédaction (même si ce formulaire n'est pas encore « soumis »). Une fois la demande d'aide financière soumise, les éléments pertinents de la demande demeureront accessibles à ces personnes (incluant, dans certains cas, l'établissement des co-chercheurs). Une fois la subvention octroyée, l'employeur du chercheur ou des co-chercheurs ou l'établissement gestionnaire du projet pourront voir la demande financée (et seulement les demandes financées) ainsi que tout autre formulaire en lien avec cet octroi (ex. : les rapports administratifs).

Tout au cours de la durée d'un éventuel octroi, le Fonds gérant l'octroi échangera des informations de nature administrative et personnelle avec l'établissement gestionnaire désigné et, le cas échéant, l'employeur du chercheur et des co-chercheurs (s'il diffère de l'établissement gestionnaire) ou l'établissement d'enseignement (supérieur ou collégial) auquel le titulaire d'une bourse est inscrit, afin de permettre la gestion optimale du processus d'évaluation ou des octrois (ex. : vérifier le respect continu des conditions d'admissibilité, faire des versements, etc). Ces échanges avec le Fonds pourraient avoir lieu via le système FRQnet ou d'autres modes de communication.

Toutes les personnes et tous les établissements qui auront accès à ces données s'engagent formellement à en respecter le caractère confidentiel. Dans un souci d'accroître le caractère sécuritaire de ces échanges, l'accès aux renseignements personnels et confidentiels par les établissements gestionnaires, les partenaires des FRQ ou les évaluateurs se fera, la plupart du temps, via les portails sécurisés du FRQnet prévus à cette fin et qui nécessitent une authentification des utilisateurs.

7. Je consens à ce que les Fonds demandent des renseignements à mon sujet auprès de l'établissement gestionnaire (ou de mon employeur s'il diffère) ou de mon établissement d'enseignement, le cas échéant.

Afin de valider l'admissibilité des candidats ou d'assurer la bonne gestion des octrois, il est nécessaire d'échanger des renseignements administratifs et personnels entre les FRQ et l'établissement d'enseignement ou l'établissement employeur, le cas échéant.

Bourse: le Fonds demandera notamment à l'établissement d'enseignement de confirmer le statut de personne inscrite du boursier en transmettant aux FRQ le code permanent du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il en va de même dans le cas de demandes de suspension d'un octroi pour des motifs autorisés (p. ex. : congé parental).

Subvention: L'établissement gestionnaire devra notamment confirmer l'admissibilité du candidat à recevoir du financement d'un Fonds, en ce qui a trait à son statut au Canada (voir les Règles générales Communes). Des vérifications pourront être faites par les FRQ à ce sujet auprès de l'établissement gestionnaire ou de l'employeur (s'il diffère de l'établissement gestionnaire) et de toute autre autorité chargée de gérer les dossiers d'immigration au Canada ou au Québec. Il en va de même dans le cas de demandes de suspension d'un octroi pour des motifs autorisés (p. ex. : congé parental).



8. Les Fonds échangeront de l'information avec mon Établissement gestionnaire en cas d'allégations de manquement à la conduite responsable en recherche

Tous les candidats, candidates et titulaires d'octrois doivent souscrire accepter de respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ, de même que la politique local de l'établissement.

Lors de la transmission d'une demande d'aide financière le candidat ou la candidate consent à ce que les Fonds échangent des renseignements le ou la concernant avec l'Établissement gestionnaire (ou l'employeur, le cas échéant) du titulaire de subvention ou l'établissement d'enseignement d'un titulaire de bourse (Voir la politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ à ce sujet).

9. Les Fonds conserveront mes renseignements pendant le temps nécessaire à l'évaluation ou la gestion de mon octroi (incluant la reddition de compte) pour une durée déterminée

Les renseignements versés dans FRQnet seront conservés par les FRQ sur des serveurs sécurisés, au Québec. La durée de conservation est conforme à la *Politique de gestion documentaire du Fonds (disponible sur le site Web)*. Le fait que l'historique d'un dossier n'apparaisse pas sur le portail ne signifie pas que l'information n'est plus détenue par les Fonds.

Le portail des FRQ n'est pas un système d'archivage : les candidats, candidates et titulaires d'un octroi sont invités à sauvegarder leurs dossiers pour usage personnel.

10. J'ai le droit d'accéder et de demander la rectification de mes renseignements personnels

Toute personne a droit d'accès aux renseignements personnels qui la concernent et qui sont détenus par les Fonds. Elle peut exiger de faire corriger tout renseignement personnel qui s'avère inexact, incomplet ou équivoque. Pour ce faire, elle peut s'adresser à la personne responsable de l'accès à l'information des FRQ pour obtenir des informations sur les procédures d'accès, de rectification ou la protection des renseignements personnels et les droits de recours prévus par la Loi sur l'accès.

Malgré ce qui précède, il n'est pas possible de faire corriger le contenu d'une demande d'aide financière en cours d'évaluation. Il est de la responsabilité des candidates et des candidats de soumettre des documents complets et à jour. Le fait de soumettre un document incomplet ou inexact peut rendre la demande non recevable et nécessiter son retrait et peut constituer un manquement à la conduite responsable en recherche.